



PREFECTURE DU GARD

Direction départementale
des services vétérinaires

ARRETE PREFECTORAL N° 2008-232-6

Etablissant la liste départementale des vétérinaires pouvant réaliser des évaluations comportementales de chiens en application de l'article L.211-14-1 du code rural

*Le préfet du Gard,
chevalier de la légion d'Honneur,*

- vu l'article L.211-14-1 du code rural ;
 - vu le décret n° 2007-1318 du 6 septembre 2007 relatif à l'évaluation comportementale des chiens pris en application de l'article L.211-14-1 du code rural ;
 - vu l'arrêté du 10 septembre 2007 relatif aux modalités d'inscription des vétérinaires sur une liste départementale en vue de réaliser des évaluations comportementales en application de l'article L.211-14-1 du code rural
 - vu les demandes des vétérinaires praticiens déposées auprès du directeur départemental des services vétérinaires du Gard ;
- sur proposition de madame la secrétaire générale de la préfecture du Gard ;

A R R E T E

Article 1 :

Les vétérinaires exerçant leur activité professionnelle dans le Gard et pouvant réaliser des évaluations comportementales de chiens en application de l'article L.211-14-1 du code rural sont mentionnés dans l'annexe au présent arrêté.

Article 2 :

Lorsqu'un maire décide de faire procéder à l'évaluation comportementale d'un chien, le vétérinaire qui procède à cette évaluation est choisi par le détenteur de l'animal parmi les vétérinaires inscrits sur la liste du département où il est domicilié.

Toutefois en l'absence de vétérinaire susceptible de conduire l'évaluation comportementale dans le département, il peut être recouru à un vétérinaire inscrit sur la liste établie par la préfecture d'un département limitrophe.

Le détenteur du chien doit se déplacer à l'adresse professionnelle du vétérinaire choisi, sauf autre choix proposé par ce dernier

Article 3 :

La présente liste sera mise à jour pour tenir compte des radiations ou transferts d'activité des vétérinaires inscrits ainsi que des nouvelles demandes.

Article 4 :

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n° 2007-348-7 du 14 décembre 2007 portant sur le même sujet.

Article 5 :

La secrétaire générale de la préfecture du Gard, le directeur départemental des services vétérinaires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Nîmes, le 19 AOUT 2008

Le préfet,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Bellion', is written over a large, faint circular stamp. The signature is written in a cursive style.

Dominique BELLION

ANNEXE A L'ARRETE

NOM Prénom	Numéro d'inscription à l'ordre des vétérinaires	Adresse professionnelle	Année d'obtention du diplôme	Qualification professionnelle, titre ou diplôme en rapport avec le comportement animal
BEAUMONT Gérard	2250	53, route de Nîmes 30540 MILHAUD	1979	X
BEAUMONT-GRAFF Edith	2272	145, route d'Avignon 30000 NÎMES	1982	X
BENTE Stéphan	11393	59, roue d'Alès Quartier d'Espagne 30900 NÎMES	1989	
BERTRAND Agnès	9439	120, cote d'Aulas 30120 LE VIGAN	1986	
BOLLIER Remi	9324	75 avenue Geoffroy Perret 30210 REMOULINS	1984	
DESBOIS Jérôme	17602	75 avenue Geoffroy Perret 30210 REMOULINS	2002	
DHERY Pierre-Christophe	10753	Place des Enfants de Troupe 30170 SAINT-HIPPOLYTE-DU-FORT	1989	
FLINOIS Jean-Luc	340428	502, av du Générale De Gaulle 34400 LUNEL	1979	
GERARD Valérie	10938	Le village 30960 LES MAGES	1989	X
KREMER Romain	15530	26, rue de l'Ecluse 30000 NÎMES	1999	
LOGEROT Bernard	7101	2bis, rue Lafayette 30127 BELLEGARDE	1980	
MOLKO Oriane	17984	5, faubourg du Paradis 30500 SAINT AMBROIX ou rue Victor Hugo 30430 BARJAC	1997	
NEIMAN Sandra	300840	265, rue des Médards 30240 LE GRAU DU ROI	1994	X
PAGANO-EASTERMANN Elise	17739	Route d'Ardèche quartier Lamartine 30130 PONT-SAINT-ESPRIT	2002	
REBOUL Olivier	15949	Avenue de la Mayre 30200 BAGNOLS-SUR-CEZE	2001	
REGNIER Philippe	11684	Les Portes de Grand Angles 30133 LES ANGLÉS	1990	
SCHOTT Pascale	9008	Route de Redessan, LD Pazac 30840 MEYNES	1988	